

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Patrick Poivre d'Arvor et le consentement amoureux

Brix, Michel

Published in:
Le Vif/L'Express

Publication date:
2022

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Brix, M 2022, 'Patrick Poivre d'Arvor et le consentement amoureux', *Le Vif/L'Express*.
<<https://www.levif.be/opinions/cartes-blanches/patrick-poivre-darvor-et-le-consentement-amoureux/>>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



AJOUTER UN
MAGAZINE

LIRE MES MAGAZINES

SE CONNECTER

weekend FOCUS

LE VIF LEEXPRESS



CARTE BLANCHE

Patrick Poivre d'Arvor et le « consentement » amoureux

Carte blanche

11-10-2022, 10:40 • Mise à jour le: 11-10-2022, 10:40 •



Etonnamment, la défense de Patrick Poivre d'Arvor face aux femmes qui l'accusent de viol repose sur la notion de consentement. Elles n'avaient pas dit non, c'est qu'elles pensaient oui ! Pour l'auteur Michel Brix, cette affaire illustre les limites du mot « consentement ».

Il est question tout le temps, aujourd'hui, notamment dans les débats liés à [la vague #metoo](#), de la notion de consentement. Tout homme serait tenu de s'assurer que la femme qu'il convoite et **poursuit de ses avances est consentante**, tout au moins lorsqu'il entreprend d'avoir avec elle un rapport

sexuel. Mais cette notion de consentement va-t-elle de soi et est-elle tout à fait satisfaisante ?



On s'étonne en tout cas de trouver le consentement au cœur du **système de défense de Patrick Poivre d'Arvor**, si on comprend bien le sens des arguments qui nourriront les discours de ses avocats, lors des procès qu'il entend mener contre les femmes qui l'ont incriminé publiquement.

Effectivement, certains récits de jeunes femmes agressées par PPDA ont révélé que - lorsque celles-ci se sont débattues et l'ont repoussé - le journaliste n'a pas insisté et s'est éloigné de sa « proie ». Seules auraient été l'objet d'un rapport sexuel forcé les femmes qui se seraient montrées consentantes, c'est-à-dire qui ne se rebiffaient pas, en un mot **celles qui l'ont laissé mener ses assauts jusqu'au bout**.

Lire aussi | [Affaire PPDA : le livre accablant d'une victime, Hélène Devynck](#)

Mais ces victimes ont indiqué, dans leurs témoignages, que beaucoup de choses pouvaient expliquer cette absence de réaction de leur part : la **position dominante** de PPDA, leur état de **sidération** (face à l'icône du « 20 heures » jetant brutalement le masque et se muant en une sorte de fauve affamé), l'effet de **surprise** (qu'exploitait aussi Casanova pour arriver à ses fins, si l'on en croit *l'Histoire de ma vie*), ou encore la crainte de **ruiner leur avenir** (pour celles dont la carrière dépendait peu ou prou du bon vouloir de la star télévisuelle). Il est clair qu'aux yeux du journaliste, ces justifications n'ont aucun poids : une femme qui ne se débat pas est réputée consentante ; il aurait donc été lui-même victime, d'« apparences » de consentement en l'occurrence, qui auraient troublé son propre discernement.

Quelle valeur a le consentement d'une épouse que dégoûte l'échangisme mais qui a peur aussi de déplaire à son mari, et que celui-ci - à force d'insistance - a réussi à entraîner dans des clubs libertins ?

Cependant, pour ne prendre qu'un seul exemple en-dehors du domaine qui nous intéresse ici, je puis consentir à **payer une amende** que je trouve injuste, parce que je sais que me révolter contre l'agent qui me l'inflige me vaudra sans doute beaucoup plus d'ennuis que le désagrément de perdre une centaine d'euros. Mais si j'apprends plus tard que ce fonctionnaire n'avait pas le droit de me verbaliser, et que je fais état - après coup, inévitablement - de mes protestations, on admettra avec moi qu'il serait particulièrement saugrenu d'entendre ledit agent chercher à se dédouaner en arguant que, le jour où il m'a fait acquitter l'amende, j'étais consentant. De même, quelle valeur a le consentement d'une épouse que dégoûte **l'échangisme** mais qui a peur aussi de déplaire à son mari, et que celui-ci - à force d'insistance - a réussi à entraîner dans des clubs libertins, où elle lui sert de monnaie d'échange pour avoir accès à d'autres femmes ?

Lire aussi | [PPDA, violeur en série ? De nouvelles femmes l'accusent](#)

Patrick Poivre d'Arvor ou le consentement arraché

L'apparente soumission aux volontés d'autrui peut cacher **un consentement arraché**, déterminé par toute une série de **pressions psychologiques** pesant sur un individu en position de faiblesse. On ne s'étonnera pas que pareilles situations soient source d'aigreur, d'amertume et de ressentiments divers, qui ne disparaissent pas avec les années et sont susceptibles de refaire surface longtemps après les faits, au grand étonnement de celui qui a abusé de sa position dominante, et n'avait pas deviné, ou avait choisi d'ignorer (en l'absence de toute manifestation de révolte), les répugnances de sa victime.


Le consentement équivaut donc, dans beaucoup de cas, **au défaut de rébellion**, - défaut dont les causes peuvent être multiples. Si *#metoo* veut servir à quelque

chose, dans l'avenir, il importerait de regarder cette **notion de consentement comme volatile et captieuse**, et d'en privilégier une autre : la sollicitation, ou la demande.

Lire aussi | [Réforme du droit pénal sexuel: le consentement devient central](#)

On sait que **les femmes sont parfaitement capables d'envoyer, de multiples manières, des signaux à l'homme qui leur plaît**, pour lui faire savoir non seulement qu'elles agrément son désir à lui, mais encore qu'elles sont demandeuses d'un baiser, ou d'un rapprochement physique, voire d'un rapport sexuel. À l'évidence, **aucune des victimes de PPDA n'a jamais envoyé pareils signaux au journaliste**. Celui-ci eût été bien avisé pourtant de ne pas se satisfaire d'un consentement extorqué et d'attendre que l'on sollicite ses assauts. Certes, il aurait perdu alors tout espoir de dépasser voire seulement de concurrencer les *mille e tre* de don Juan. Mais [don Juan](#) est un mauvais exemple à suivre, sauf à vouloir finir comme lui.

Michel Brix, membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature Françaises de Belgique, auteur de *Libertinage des Lumières et guerre des sexes* (Paris, Kimé, 2018)

 Vous avez repéré une erreur ou disposez de plus d'infos? [Signalez-le ici](#)



Partner Content
